

Date de réception

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° d'enregistrement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

1. Intitulé du projet					
Requalification d'un chemin rural sur la commune de Marsilly					
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire					
2.1 Personne physique					
Nom Prénom					
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale					
Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  A. La Rochelle  Maxime Bono, Président					
RCS / SIRET $2411200143400020$ Forme juridique $E.P.C.T.$					
rorme juridique E. D. C. C.					
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1					
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnemen dimensionnement correspondant du projet	nt et				
N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique					
Rubrique n°6 Sous rubrique d)  La requalification du chemin rural concerne un linéaire de 910 mèt					
4. Caractéristiques générales du projet					
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet					

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Le projet de requalification du chemin rural intègre la reprise de la chaussée

actuelle en très mauvaise état et la réalisation d'une bande cyclable. La largeur de l'emprise du chemin rural existant sera ainsi légèrement

augmentée après aménagement (de l'ordre de 0,5 à 1 m).

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la requalification est :

d'une part, d'améliorer pour les ostréiculteurs du Port de la Pelle les sorties

de leur secteur ostréicole

d'autre part d'améliorer les cheminements pour les habitants de la commune et les touristes souhaitant rejoindre le littorale (modes de déplacement doux).

Le chemin rural à requalifier relie en effet la zone littorale à la RD105

### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réfection de la chaussée existante sur une largeur de 3.00m. Création un cheminement mixte piétons / cycles d'une largeur 2.50m

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic routier sur ce chemin rural restera après les travaux très limité et équivalent à celui de la situation actuelle, et ce d'autant que la future voie sera à sens unique (sens Port de la Pelle - RD105).

Son réaménagement permettra un confort pour le cheminement des touristes et des habitants de la commune vers la zone littorale et facilitera pour les professionnels la sortie de la zone ostréicole (Port de la Pelle). Il garantira également la sécurisation des cheminements piétons et vélos (bande plantée séparant la voie de la zone mixte piétons/vélos envisagée).

AA1 A quelle(s) procédure(s) admini	strativo(s) d'autorication la projet		1.11			
4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	tive de l'Etat compétente en n	natière d'env	ria-1-11 soumis ? rironnement devra être jointe au(x)			
4.4.0 Puć alasa lata a sama III.						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est	rempli				
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie alobale (assiette) c	de l'opération :	préciser les unités de mesure utilisées			
The second of th	urs caractéristiques		Valeur			
	Linéaire :		910 mètres			
	Largeur totale : dont largeur voie :		7 mètres 3 mètres			
	dont largeur bande plan	tée et				
	bande verte dont largeur cheminemen	t mixte	1 à 1,5 mètres			
	(piétons/vélos)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2,5 mètres			
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	long <sup>1</sup> °	09 36 0 Lat. 46 ° 13, 54 " N			
d'implantation						
Commune de Marsilly (Charente-Maritime)	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et		8°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:			
			08, 55, 0 Lat. 46, 13, 48, N			
	Point d'arrivée :	Long ° _	Lat			
	Communes traversées :					
	Marsilly					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation eu d'un euvre	una aviatant 2	X No.			
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet d			X			
		ae a impaci	? Oui Non			
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a			v			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?  Oui  Non						
Si oui, de quels projets se compose l	e programme ?					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée								
5.1 Occupation des sols  Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?								
Le chemin rural à requalifier correspond à une voie carrossable permettant de relier la RD105 à la zone littorale. Il traverse une zone agricole vouée à la grande culture et n'est bordé par aucune haie.								
Existe-t-il un ou plusieurs do concernés) réglementant l'o	cumen ccupat	nts d'un tion de	banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?					
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	app PLU	prouvé J de 1	la Communauté d'Agglomération de La Rochelle é le 28 avril 2011. Marsilly adopté le 27 février 2009. Ment est actuellement en cours de révision.					
Pour les rubriques 33° à 37° le	e ou les	docur	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation					
environnementale?	00 163	docor	Oui Non					
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :  Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact</a>								
Complétez le tableau suivant	t, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
Complétez le tableau suivant	t, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
Complétez le tableau suivante http://www.developpement-	t, par to	ous mo e.gouv	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet .fr/etude-impact					
Complétez le tableau suivant http://www.developpement-le projet se situe-t-il :  dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	t, par to	Non	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet .fr/etude-impact					
Complétez le tableau suivant http://www.developpement-Le projet se situe-t-il :  dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	t, par to	Non	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet .fr/etude-impact					

sur un territoire couvert par

un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?

X

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un périmètre de			
dans une zone de répartition des eaux ?	X		ZRE Sèvre Niortaise-Curé
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou approuvé?			Plan de prévision des risques inondation par submersion marine prescrit le 27/12/2012 (bassin du Nord du département)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Requalification d'un chemin rural existant non bordé de haie et traversant des zones agricoles de grandes cultures
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Consommation très faible d'espaces agricoles du fait de élargissement réduit projeté des emprises actuelles (de l'ordre de quelques centaines de m²).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X,	X	Nuisances sonores faibles liées à un trafic routier très limité. Il ne s'agit pas de modifier le statut du chemin qui restera un chemin rural.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?  Est-il concerné par des vibrations ?	X	X	Vibrations très faibles liées à un trafic routier très limité. Il ne s'agit pas de modifier le statut du chemin qui restera un chemin rural.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
				Pollutions de l'air très réduites du fait d'un trafic routier très limité. Il ne s'agit
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air?	X		pas de modifier le statut du chemin qui rester un chemin rural.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le chemin est existant. Sa requalification modifiera pas de manière significative le ruissellements des eaux de pluie. Augmentation très faible des surfaces imperméabilisées par rapport à la situation actuelle. Milieu récepteur actuel : sol et nappe
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		La requalification bénéficiera notamment aux ostréiculteurs présents au Port de la Pelle (sortie de la zone ostréicole facilitée).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?  Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou

qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet correspond sur la commune de Marsilly

à une simple requalification d'un chemin carrossable existant.

Les ré-aménagements projetés concerneront un linéaire faible et l'essentiel des travaux concerneront les emprises existantes du chemin (faible élargissement des emprises).

Le secteur du chemin à requalifier se situe en dehors de tout périmètre environnemental (ZNIEFF, ZICO, ZPS, NATURA 2000).

Les abords du chemin correspondent à des parcelles de grandes cultures à faible intérêt écologique.

Au regard des faibles contraintes environnementales du site et de la très faible ampleur des travaux projetés, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact relative au projet de requalification du chemin rural.

•	A			-	7
	THE R. P.	441	 _	42	r.

## 8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	Х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	Х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	Х

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
a · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

×

Fait à

LA ROCHELLE

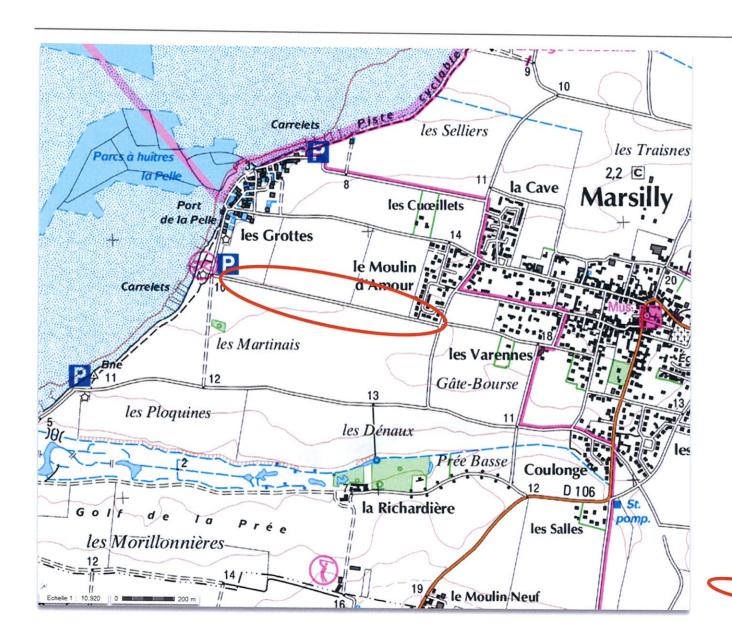
10. 11 AVRIL 2013

Signature







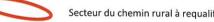


Secteur du chemin rural à requalifier









Secteur du chemin rural à requalifier



Clichés photographiques n1, 2 et 3: année 2013

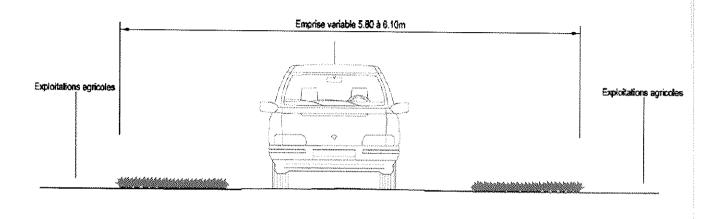






Photo n°2

Photo n°3





voie ryrale existante

